

Conseil communautaire du 2 avril 2012
Salle des fêtes de St Marc la lande

Procès-verbal

L'an deux mil douze, le deux avril

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de St Marc la lande sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J , Dupont M , Marsault P, Rongeon C, Ramdame C (remplaçante de Desprez G) Y Pacreau, Bienvenu o, Morisset Ch, N Fortuné, B Renoux, Baribault A (remplaçant de S Destandau) L Gauthier, B Faucher, S Juin , M Miot (remplaçante de R Perrin) P Moreau, P Mimeau, E Cathelineau, F Chauvancy, J Libner, Oliver P, Bouchet M, N Mineau , M Pineau, A Lebeau (remplaçant de P Coury), Bonnet B

Pouvoirs :

Excusés : Meen Dominique

Absents : Fournier Samuel, Giraudon Marylène, Bâcle Jérôme

Secrétaires de séance : Bernard Bonnet assisté de Mme Cathelineau

Invité : M Bégué , trésorier

Ordre du jour

Approbation PV conseil du 19 janvier 2012

1. Approbation des comptes administratifs 2011
2. Approbation des comptes de gestion du trésorier
3. affectation des résultats 2011 au BP 2012
4. présentation du Budget primitif 2012 principal et annexes
5. subventions 2012
6. vote des taux d'imposition
7. vote des budgets 2012
8. régie recette halte garderie
9. facturation service garde à horaire décalé
10. questions diverses

M Olivier ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Le lotissement communal de 14 lots est terminé depuis décembre dernier et les ventes sont en cours. La commercialisation de l'hébergement au relais de la Tour est en progression grâce à la publicité qui en est faite. Une rencontre avec la Région aura lieu prochainement pour le classement en zone naturelle régionale d'un étang privé (faune et flore de très grande qualité)

Approbation PV conseil du 19 janvier 2012

Aucune remarque n'étant formulée, Le procès-verbal du 19 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des comptes 2011

Un document a été remis à chaque délégué et une présentation analytique est faite à l'écran.

Le rapport d'activité habituel sera distribué courant d'année (date limite le 30 septembre 2012)

Approbation des comptes administratifs 2011 et approbation des comptes de gestion du trésorier – affectation des résultats 2011 au BP 2012

M Olivier se retire de la séance et laisse la parole à M Tournayre qui préside la séance. les comptes de résultats étant conformes à ceux du trésorier , les comptes de résultats sont arrêtés comme suit :

budget principal	fonctionnement	investissement
depenses	-2 504 136,05	-1 033 253,89
recettes	2 921 429,93	1 206 748,96
résultat de l'exercice	417 293,88	173 495,07
report ex antérieur		-1 181 232,18
résultat cumulé fin année	417 293,88	-1 007 737,11
reste à réaliser		-18 838,00
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		417 293,88
OO1 report déficit investissement		-1 181 232,18
budget annexe atelier relais	fonctionnement	investissement
depenses	-3 873,00	-528 900,14
recettes	13 950,57	351 500,00
résultat de l'exercice	10 077,57	-177 400,14
report ex antérieur	0,00	9 756,83
résultat cumulé fin année	10 077,57	-167 643,31
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		10 077,57
OO1 report déficit investissement		-167 643,31

budget annexe ZA la croix des vignes	fonctionnement	investissement
depenses	-39 772,18	-28 694,01
recettes	33 242,25	6 529,71
résultat de l'exercice	-6 529,93	-22 164,30
report ex antérieur		-6 529,71
résultat cumulé fin année	-6 529,93	-28 694,01
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		0,00
OO1 report déficit investissement		-28 694,01
OO2 report déficit fonctionnement		-6 529,93

budget annexe la gerberie	fonctionnement	investissement
depenses	-7 784,37	-7 784,37
recettes	7 784,37	0,00
résultat de l'exercice	0,00	-7 784,37
report ex antérieur	0,00	
résultat cumulé fin année	0,00	-7 784,37
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		0,00
OO1 report déficit investissement		-7 784,37

budget annexe zae chabrandière	fonctionnement	investissement
depenses	-0,92	
recettes		
résultat de l'exercice	-0,92	0,00
report ex antérieur	-20 575,44	-134 350,16
résultat cumulé fin année	-20 576,36	-134 350,16
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		0,00
OO1 report déficit investissement		-134 350,16
oo2 report déficit fonctionnement		-20 576,36

M Tournayre donne la parole à M Bégué, sur la situation financière de la communauté. Ce dernier précise qu'il est essentiel que le fonctionnement soit maîtrisé afin de dégager une Capacité d'autofinancement CAF au regard de l'endettement et de la ligne de trésorerie contractée. Dans le cas présent, l'objectif est atteint pour 2012 car le résultat de fonctionnement est de 417 293.88 €. La Caf est supérieure à la moyenne.

Le taux de déficit tous budgets confondus atteint 31.78% (38.38% en 2010)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve les résultats et leurs affectations ci-dessus.

Subventions 2012

1. attribution aux écoles privées

compte tenu du coût moyen d'un élève à l'école publique sur la base des dépenses 2011, l'attribution aux écoles privées s'élève à :

36 149.61 € pour l'ogec de l'école privée de St Pardoux

29 509.68 € pour l'ogec de l'école privée de St Georges de Noisné

M Faucher souligne que les écoles privées sont dans une situation précaire et qu'il sera souhaitable de réévaluer à la hausse la participation financière versée par la communauté compte tenu des élèves domiciliés hors canton pris en compte dans les calculs des dépenses publiques et non prise en compte aux écoles privées.

Après en avoir délibéré, le conseil statue favorablement sur la participation financière calculée ci-dessus et demande à la commission école d'étudier l'affaire.

2. attribution des subventions autres tiers

	listes bénéficiaires	2012
6574	fonds d'aide aux jeunes	160,00
6574	aicm	2 600,00
6574	la maison du patrimoine (partenariat jardin)	7 000,00
6574	usep	1 200,00
6574	agence départementale info logement ADIL	205,00
6574	fond solidarité logement FSL	450,00
6574	radio gatine	1 000,00
6574	club des entrepreneurs	110,00
6574	deux sevres initiative	635,00
6574	maison de l'emploi - PAIO	6 752,00
6574	association l'homme et la pierre (200)	250,00
	sous-total 6574	20 362,00
65748	ogec ecole privée st pardoux	36 149,61
65748	ogec école privée st georges	29 509,68
65748	ogec notre dame de la couldre 1	2 000,00
	sous-total 65748	67 659,29

Le conseil approuve à l'unanimité les attributions ci-dessus.

Vote des taux d'imposition

Le budget principal s'équilibre sans avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition compte tenu de la progression des bases.

Les taux des 3 taxes

Taux CFE= 21.38 %

Taux TH = 10.35%

Taux TFPNB = 2.34 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Présentation et Vote des budgets 2012

M Olivier présente ensuite les budgets primitifs principal et annexes qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 860 632.00	1 625 032.11
Budget ann la gerberie	1.00	7784.37
Budget ann la chabirandière	20576.36	134350.16
Budget ann la croix des vignes	64675.72	89867.73
Budget ann atelier relais	19800.00	179733.31

Programmation pluriannuelle des projets :

2012	2013	2014	2015
Garderie verruyes	Salle motricité clavé		
Bâtiments et voirie plui	Bâtiments et voirie plui	Bâtiments et voirie plui	Bâtiments et voirie plui
	gendarmerie	gendarmerie	
			Revêtement cour d'école

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote les budgets primitifs à l'unanimité tels que présentés.

Régie de recettes halte garderie

Beaucoup de familles ont signé un contrat permanent qui engendre une facturation mensuelle. Il est proposé de réduire le fond de caisse de 30 € à 15 € compte tenu de la baisse des encaissements en numéraire par les familles et de déposer les fonds encaissés 1 fois par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide que :

- **Les recettes du produit de la redevance halte garderie sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :**
 - Numéraire et chèque auprès du régisseur de recettes pour les occasionnels contre remise d'une quittance**
 - Numéraire et chèque auprès du comptable public et après facturation mensuelle pour les permanents sur engagement écrit.**
 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver reste fixé à 250 €**
 - Un fond de caisse est mis à la disposition du régisseur pour 15 €**

Facturation service garde à horaire décalé

Vu la compétence exercée en matière d'action sociale concernant les modes de garde de la petite enfance

Vu la délibération du 13 décembre 2010 sur la mise en œuvre du service par l'intermédiaire du SIVOM aide ménagères de Mazières en gâtine

Considérant les coûts horaires du personnel appliqués par le Sivom soit la nuit 22.50 € /h (de 4h30 à 7h ou/et de 22h à 24 h)) et le jour 20.50 € /h

Considérant l'application par la communauté de communes des mêmes tarifs pour la facturation du service auprès des familles bénéficiaires

Considérant que l'agent peut être amenée à conduire les enfants dont elle a la charge du domicile des parents à l'école.

Il est proposé de facturer en plus les frais de déplacements ainsi occasionnés aux familles concernées.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :
d'appliquer un forfait de 0.38€ du km parcouru par l'agent –domicile des parents /école***

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30